

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Le projet de budget primitif 2024 prolonge le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 4 décembre dernier, et qui a mis en exergue le grave effet de ciseau auquel le Département du Pas-de-Calais - comme nombre de ses homologues - se trouve aujourd'hui confronté, et ce de façon durable.

Ce contexte contraignant pèse d'autant plus qu'il nous appartient simultanément de poursuivre notre projet de mandat et de remédier aux lourds dégâts causés par les crues désastreuses de l'automne ayant affecté 265 communes, leurs populations, ainsi qu'une partie de notre réseau routier.

Il nous impose donc, comme évoqué lors du DOB, de chercher à contenir nos dépenses, dès maintenant et pour l'avenir.

Ainsi, le projet de BP 2024 soumis à votre examen atteint, en mouvements réels et hors opérations de dette, 2 084 M€, dégageant une épargne brute de 80 M€, inférieure à celle des années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement (soit 1 767 M€) croissent de 4,79 % par rapport au BP 2023. Outre le poids des dépenses sociales, en hausse de près de 62 M€, sous le coup d'une progression estimée des allocations individuelles de solidarité de 26 M€ et d'un accompagnement renforcé au titre de la protection de l'enfance (+ 22 M€), le présent BP intègre à nouveau l'impact de phénomènes exogènes tels que la persistance de l'inflation, la hausse continue des taux d'intérêt, le poids des mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat.

Le volet recettes évolue de 3,99 % par rapport au BP 2023, sous-tendu par la mobilisation de réserves budgétaires (provisions et reprise partielle des DMTO mis en réserve) qui pallient des produits faiblement dynamiques. A défaut d'actionner ces réserves,

l'augmentation intrinsèque des recettes de fonctionnement aurait été limitée à 1,65 %.

S'agissant de la section d'investissement, 229,1 M€ de crédits de paiement hors dette sont prévus, en diminution de 6,3 % par rapport à 2023. Ils devront permettre de poursuivre la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement, tous axes confondus, et notamment les volets consacrés au développement du plan collèges d'une part ; à la remise en état du réseau routier départemental, d'autre part.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	16

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2024

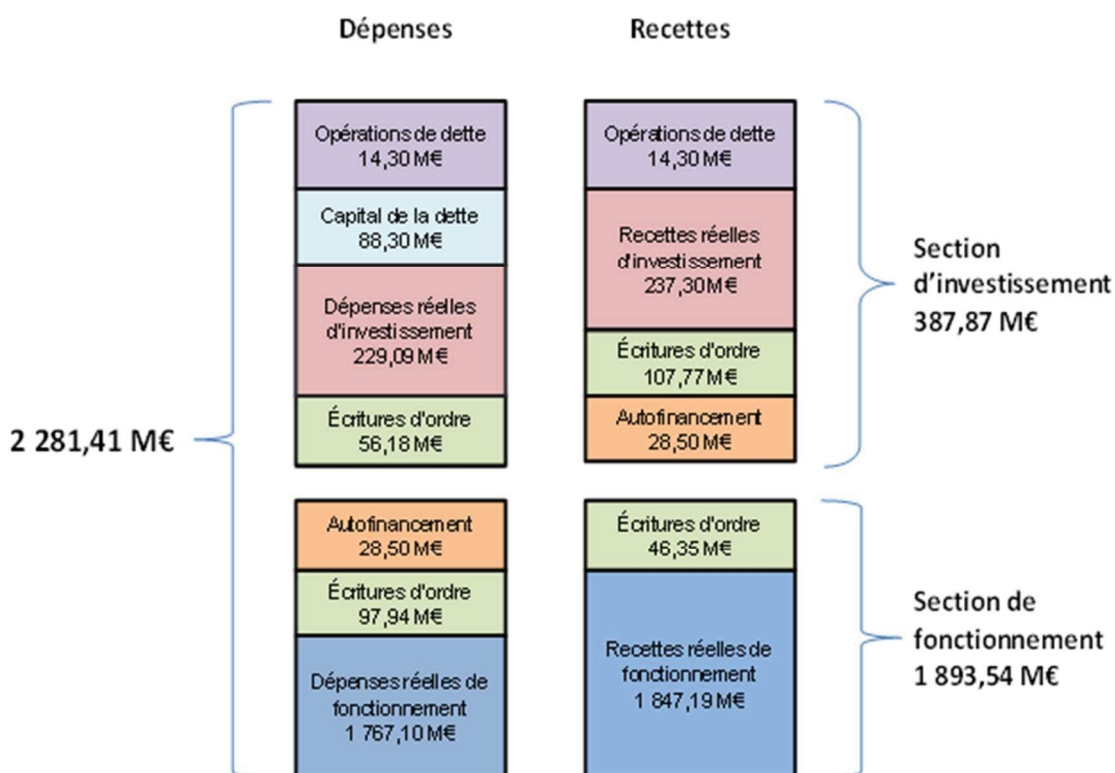
Le projet de Budget Primitif 2024 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 281 409 615,56 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 893 540 178,18 € et la section d'investissement à 387 869 437,38 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2024	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	331 688 411,20	56 181 026,18	387 869 437,38
Section de fonctionnement	1 767 101 208,00	126 438 970,18	1 893 540 178,18
Total	2 098 789 619,20	182 619 996,36	2 281 409 615,56

BP 2024	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	251 595 467,20	136 273 970,18	387 869 437,38
Section de fonctionnement	1 847 194 152,00	46 346 026,18	1 893 540 178,18
Total	2 098 789 619,20	182 619 996,36	2 281 409 615,56

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **14,30 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2024 s'élève à **2 084 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	317 388 411	237 295 467
Fonctionnement	1 767 101 208	1 847 194 152
Total	2 084 489 619	2 084 489 619

Cette présentation consolidée du projet de budget 2024 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2023. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2023 à 2 015 M€. Le budget 2024 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 69 M€ (+ 3,4 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, la principale variation concerne l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse significative de 80,8 M€ (+ 4,8 %), dont 61,8 M€ sont dus à l'action sociale. Côté recettes, les produits de fonctionnement progressent de 70,9 M€ (+ 4 %).

Compte tenu de l'augmentation, d'origine largement exogène, des charges qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement suffisant, il vous est proposé de mobiliser une partie des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

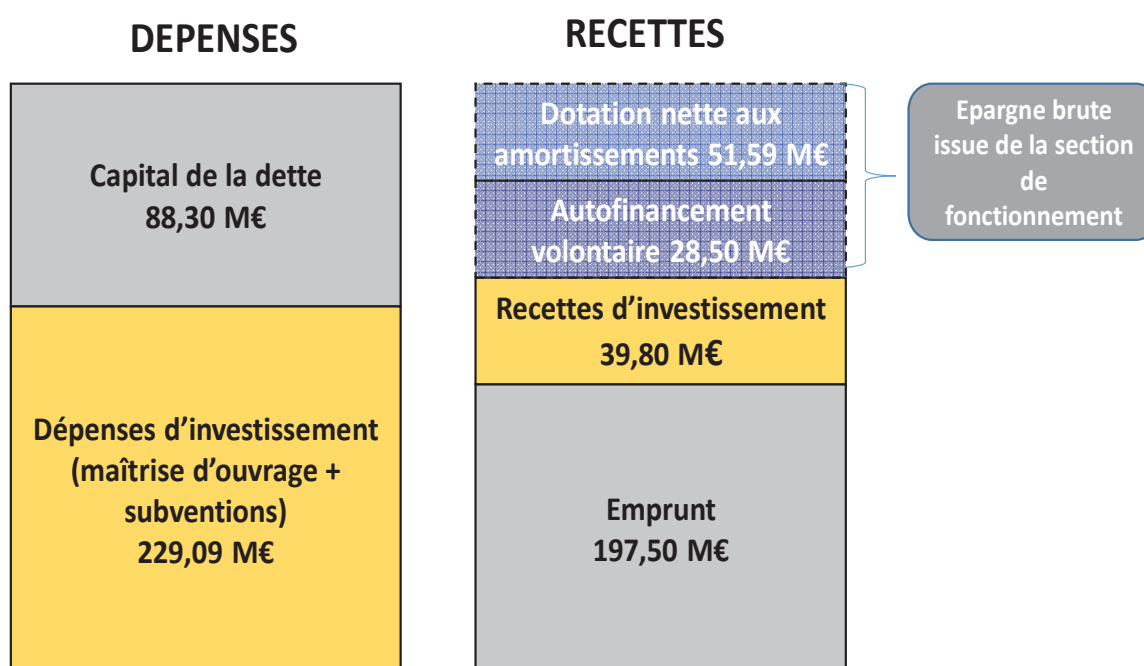
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57, qui constitue le référentiel budgétaire et comptable du Département depuis l'exercice 2023.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **317,39 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2024. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (88,30 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (229,09 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	115 293 713,00	109 734 901,24	-4,82%
1 SECURITE	2 100 000,00	2 900 000,00	38,10%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 227 245,63	62 117 015,24	-7,60%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	14 264 267,51	10 387 085,30	-27,18%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	18 420 769,37	17 805 224,13	-3,34%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 957 923,31	17 259 935,91	1,78%
6 ACTION ECONOMIQUE	3 747 484,00	2 902 468,90	-22,55%
7 ENVIRONNEMENT	6 861 289,00	6 099 662,50	-11,10%
8 TRANSPORTS	84 111 204,00	88 182 117,98	4,84%
TOTAL	328 983 895,82	317 388 411,20	-3,52%

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	29 863 713,00	21 394 901,24	-28,36%
901 SECURITE	2 100 000,00	2 900 000,00	38,10%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 227 245,63	62 117 015,24	-7,60%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	14 240 267,51	10 363 085,30	-27,23%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	18 410 769,37	17 795 224,13	-3,34%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 957 923,31	17 259 935,91	1,78%
906 ACTION ECONOMIQUE	3 997 484,00	2 797 468,90	-30,02%
907 ENVIRONNEMENT	6 861 289,00	6 099 662,50	-11,10%
908 TRANSPORTS	83 771 204,00	88 182 117,98	5,27%
923 Dettes et autres opérations financières	85 554 000,00	88 479 000,00	3,42%
TOTAL	328 983 895,82	317 388 411,20	-3,52%

Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 229,1 M€ en crédits de paiement, en diminution de 14,5 M€ par rapport à 2023 (- 6,3 %). Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 173 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 56 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 109,7 M€, en diminution de 4,8 % (- 5,5 M€) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse anticipée des dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux. En revanche, les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en augmentation de 2,9 M€ à 88,3 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,9 M€ (+ 0,8 M€) est proposée, d'une part pour le financement partiel du SDIS du Pas-de-Calais sous la forme de subvention d'équipement, d'autre part pour le financement des études préalables à la construction du centre de secours principal du Boulonnais.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 62,1 M€ prévus pour 2024 permettront, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.

4. Un volume de crédits de 10,4 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 3,9 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 17,8 M€ prévue pour 2024 permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 15,8 M€ de crédits de paiement est programmé, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (8,3 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (4,4 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.

6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 17,3 M€, en augmentation de 1,8 % (+ 0,3 M€). Elle regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (6,2 M€), les crédits affectés au fonds de soutien des quartiers prioritaires de la politique de la ville (1,1 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,1 M€), ceux destinés au bailleur social Pas-de-Calais Habitat (4 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territoriale (FIT, 3,9 M€). A noter la création en 2024 d'un dispositif d'aide aux regroupements scolaires doté de 0,5 M€ en crédits de paiement.

En ce qui concerne le FARDA, le Département a décidé en urgence de mobiliser un dispositif spécifique d'aide à la voirie communale en faveur des communes victimes des événements climatiques exceptionnels (inondations et coulées de boue) de novembre 2023 et reconnues en état de catastrophe naturelle. A cette occasion, les taux et plafond de subvention ont été majorés jusqu'au terme de l'année 2024.

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (1,7 M€), le développement agricole et halieutique (0,6 M€), le développement touristique (0,5 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,1 M€).

8. L'enveloppe de 6,1 M€ proposée en fonction 7 est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,4 M€, à l'Opération Grand Site pour 2,6 M€ et au dispositif des subventions d'équipement en matière environnementale pour 0,8 M€.

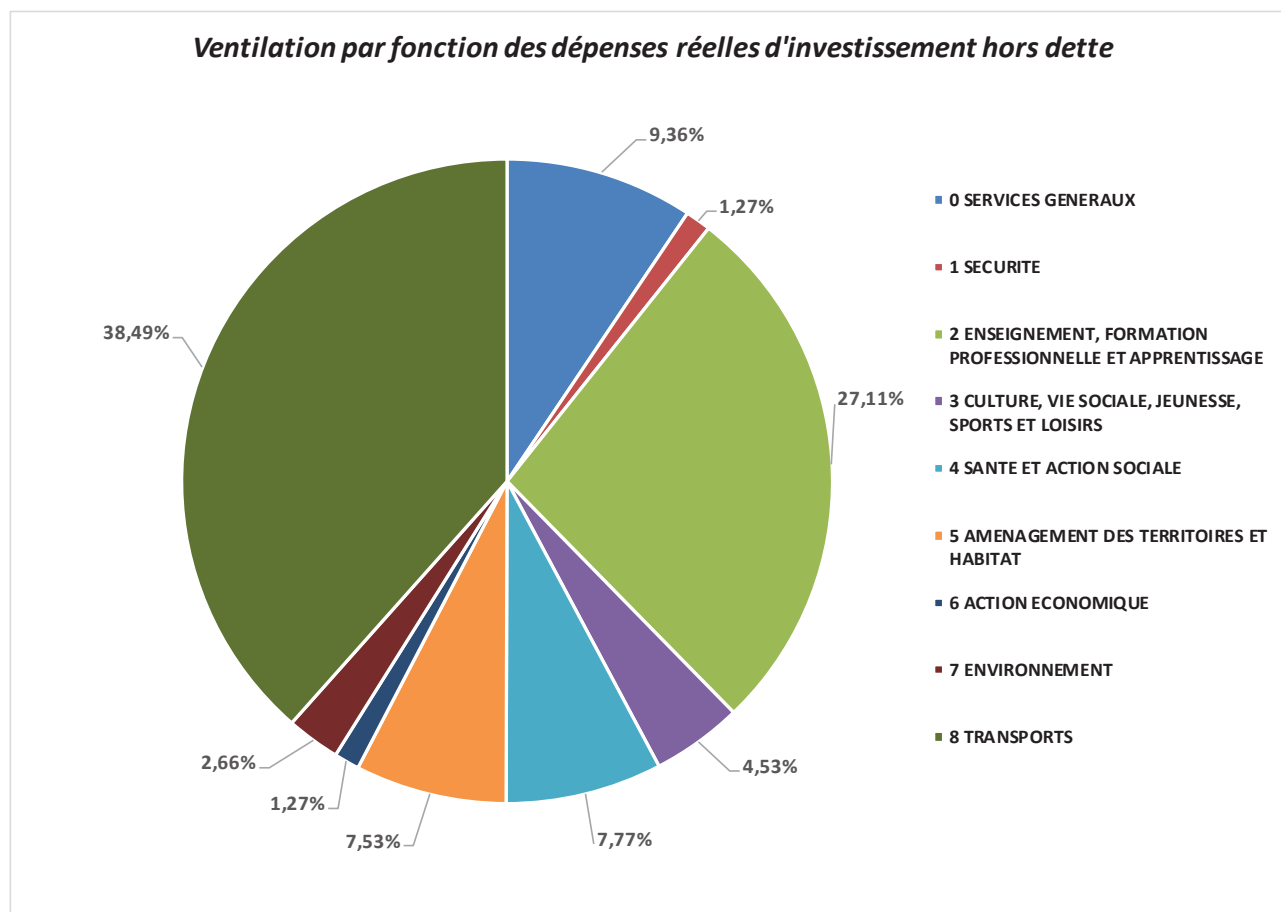
9. Au sein de la fonction 8, en progression de 4,8 % à 88,2 M€, 78 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale).

Là encore, l'épisode climatique exceptionnel de novembre 2023 a causé d'importants dégâts au domaine public routier départemental. Le coût des travaux de remise en état du réseau de voirie et de renforcement des ouvrages d'art est estimé en première approche à 50 M€, et 9 M€ de crédits de paiement sont d'ores et déjà intégrés au projet de BP 2024.

Par ailleurs, un crédit de 1,6 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES, alors que 0,1 M€ sont affectés sous forme de subventions d'équipement à l'aménagement du port de BOULOGNE.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 8 *transports* représentent à elles seules près des deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 8 *transports*, qui représente 38 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2024, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance.

- La fonction 2 *enseignement* représente plus du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2024 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	218 967 005,66	222 543 000,00	1,63%
1 SECURITE	2 400 000,00	-	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 841 123,00	9 486 123,00	-12,50%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	302 250,00 €	402 250,00	33,09%
7 ENVIRONNEMENT	2 545 892,00 €	718 892,00	-71,76%
8 TRANSPORTS	3 893 000,00	4 145 202,20	6,48%
TOTAL	238 949 270,66	237 295 467,20	-0,69%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	720 000,00	3 000 000,00	NS
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 841 123,00	9 486 123,00	-12,50%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	300 000,00	400 000,00	33,33%
906 ACTION ECONOMIQUE	400 000,00	-	NS
907 ENVIRONNEMENT	2 477 000,00	500 000,00	-79,81%
908 TRANSPORTS	1 943 000,00	3 145 202,20	61,87%
922 Dotations et participations	23 154 005,66	23 000 000,00	-0,67%
923 Dettes et autres opérations financières	196 019 142,00	197 519 142,00	0,77%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	3 095 000,00	245 000,00	-92,08%
TOTAL	238 949 270,66	237 295 467,20	-0,69%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre plus de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Elles sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

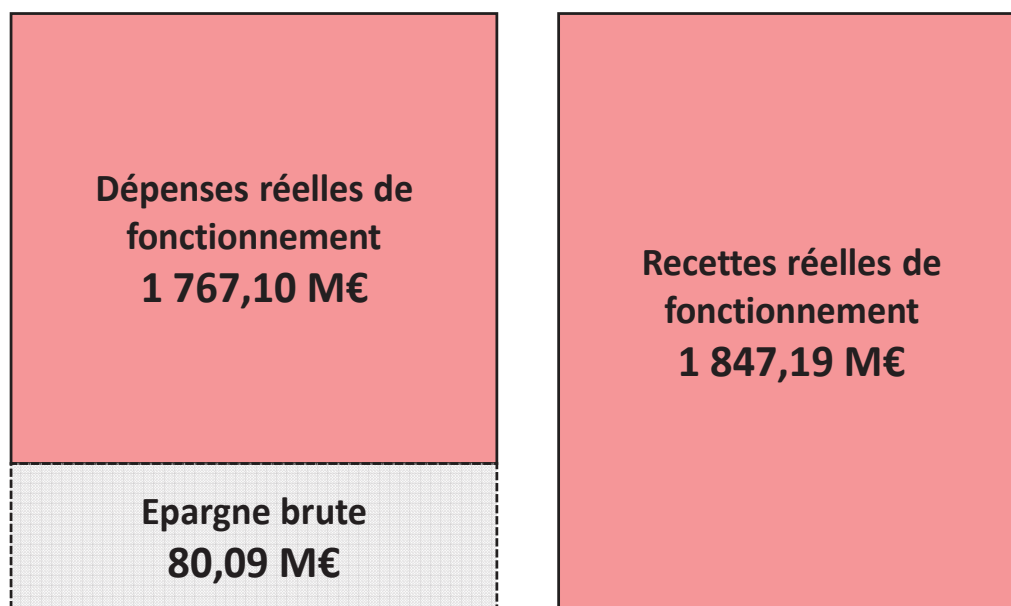
- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2024 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 197,50 M€, en progression de 1,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2024, l'épargne brute ressort à 80,1 M€, en diminution de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 51,6 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 97,9 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 46,3 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.
- 28,5 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	140 479 657,78	146 478 272,87	4,27%
1 SECURITE	85 732 000,00	88 129 000,00	2,80%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	116 949 464,00	117 412 747,00	0,40%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 746 100,00	23 018 700,00	5,85%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 249 698 094,70	1 311 461 625,53	4,94%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 715 828,00	6 709 565,60	291,04%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 453 754,00	6 676 958,00	3,46%
7 ENVIRONNEMENT	8 417 598,00	8 402 640,00	-0,18%
8 TRANSPORTS	55 096 625,45	58 811 699,00	6,74%
TOTAL	1 686 289 121,93	1 767 101 208,00	4,79%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	112 440 557,78	114 432 086,87	1,77%
931 SECURITE	85 732 000,00	88 129 000,00	2,80%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	116 949 464,00	117 412 747,00	0,40%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 723 600,00	22 996 200,00	5,86%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RM)	680 424 390,92	721 261 898,19	6,00%
9343 APA	221 285 000,00	245 028 000,00	10,73%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	347 988 703,78	345 171 727,34	-0,81%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 715 828,00	6 709 565,60	291,04%
936 ACTION ECONOMIQUE	6 453 754,00	6 676 958,00	3,46%
937 ENVIRONNEMENT	8 417 598,00	8 402 640,00	-0,18%
938 TRANSPORTS	55 096 625,45	58 811 699,00	6,74%
941 Autres impôts et taxes	15 000 000,00	12 000 000,00	-20,00%
943 Opérations financières	12 200 000,00	19 200 000,00	57,38%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	838 686,00	0,85%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	1 686 289 121,93	1 767 101 208,00	4,79%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 80,8 M€ (+ 4,8 %). Comme toutes les collectivités, le Département subit l'impact majeur de plusieurs phénomènes exogènes sur le niveau de ses dépenses de moyens comme de ses dépenses d'intervention : persistance de l'inflation et de coûts énergétiques élevés, hausse continue des taux d'intérêt depuis deux ans qui pèse sur le coût de la dette départementale, mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat, notamment dans le champ social et médico-social, le tout sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 146,5 M€, en augmentation de 6 M€ (+ 4,3 %) par rapport au BP 2023. Trois postes principaux de dépenses sont concernés par cette évolution : la charge des intérêts de la dette liée au relèvement des taux d'intérêt bancaires (+ 7 M€), les rémunérations du personnel, tirées à la hausse par les mesures de revalorisation salariale décidées par le gouvernement (+ 1,9 M€) et les actions d'insertion relevant de la subvention globale du FSE (+ 1,2 M€). Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse de 1,1 M€ des crédits consacrés à la gestion du patrimoine foncier départemental et, plus globalement, à une diminution de 1,4 M€ des frais d'administration générale.

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2,4 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 88,1 M€ pour 2024.

3. Les crédits de la fonction 2 progressent de 0,4 % à 117,4 M€ (+ 0,5 M€). Après la hausse de 25 % observée l'an dernier, la dépense prévisionnelle tend à se stabiliser à un haut niveau, tant en ce qui concerne les dotations de fonctionnement des collèges, qui répercutent toujours l'inflation des coûts énergétiques, que la majoration des rémunérations des personnels ATTEE.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 23 M€, en augmentation de 5,8 % (+ 1,3 M€). Les crédits supplémentaires permettront de renforcer les moyens d'action du Château d'HARDELOT et de la Coupole d'HELFAUT, ainsi que les mesures en faveur de la jeunesse.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2024 une enveloppe budgétaire totale de 1,31 milliard €, soit 74,2 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 61,8 M€ entre 2023 et 2024, soit une hausse proche de 5 %. Les principales évolutions concernent :

- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est anticipée en hausse de 6,6 M€.

- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 25,9 M€ par rapport à 2023, mais au terme d'une évolution contrastée : + 20,9 M€ pour l'APA à domicile et + 7 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 318 M€ pour 2024, se contractent de 2 M€.

- la protection de l'enfance, qui mobilise 21,8 M€ supplémentaires, dont 14,4 M€ pour l'accueil en établissement résultant de l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre du plan d'urgence décidé fin 2021, 3,2 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO, 1,5 M€ pour les frais de transport par prestataires privés et 1,2 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance. Les dépenses des établissements et services sont également impactées par les revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé (budgétisation en année pleine en 2024).

- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 3,6 M€ compte tenu des revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé (budgétisation en année pleine en 2024).

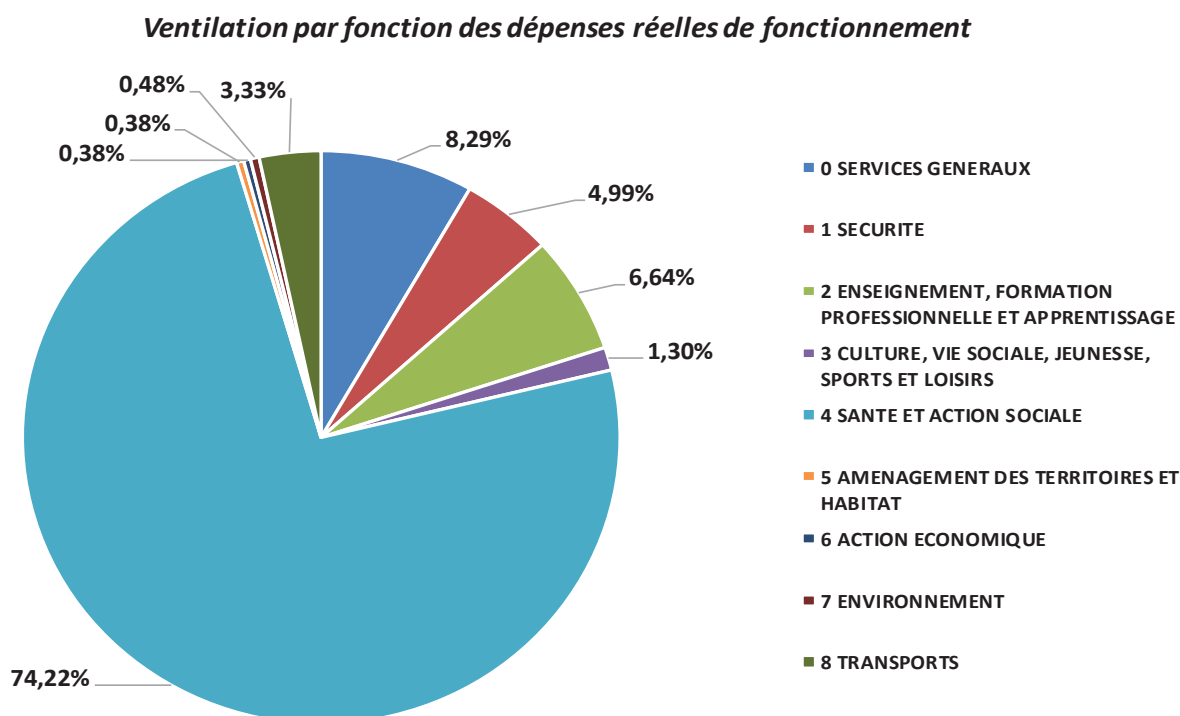
6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une très forte progression de 5 M€ pour s'établir à 6,7 M€. Ce différentiel correspond à l'accompagnement du bailleur social Pas-de-Calais habitat sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 6,7 M€, sont en hausse de 3,5 % par rapport au BP 2023, essentiellement en raison de la majoration des crédits dédiés au développement touristique et à l'augmentation de la participation au fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.

8. Le volume de crédits proposé en fonction 7 est stable d'un exercice à l'autre à 8,4 M€.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une augmentation de 6,7 % et s'établissent ainsi à 58,8 M€ (+ 3,7 M€). Cette hausse est due à la majoration des rémunérations des personnels de voirie, au même titre que l'ensemble des agents de la collectivité (augmentation du nombre de points d'indice, mise en œuvre du RIFSEEP, soit + 2,7 M€), à l'augmentation du coût du transport des élèves en situation de handicap (+ 0,5 M€) et à la progression de la participation au financement du canal Seine-Nord Europe (+ 0,25 M€).

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits de la fonction 4 *santé et action sociale* représentent à eux seuls 74,2 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en légère progression par rapport à l'exercice précédent (74,1 %).

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 614 966 033,09	1 673 130 906,00	3,60%
1 SECURITE	503 554,00	502 024,00	-0,30%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	168 622,00	179 600,00	6,51%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	831 500,00	1 406 045,00	69,10%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	148 167 888,00	160 859 322,00	8,57%
7 ENVIRONNEMENT	10 663 000,00	10 257 105,00	-3,81%
8 TRANSPORTS	1 023 150,00	859 150,00 €	-16,03%
TOTAL	1 776 323 747,09	1 847 194 152,00	3,99%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	8 890 900,00	8 933 700,00	0,48%
931 SECURITE	503 554,00	502 024,00	-0,30%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	168 622,00	179 600,00	6,51%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	831 500,00	1 406 045,00	69,10%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	57 007 888,00	59 779 322,00	4,86%
9343 APA	89 160 000,00	99 080 000,00	11,13%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
937 ENVIRONNEMENT	10 663 000,00	10 257 105,00	-3,81%
938 TRANSPORTS	1 023 150,00	859 150,00	-16,03%
940 Impositions directes	83 248 353,00	79 048 353,00	-5,05%
941 Autres impôts et taxes	1 142 849 251,00	1 193 949 251,00	4,47%
942 Dotations et participations	350 553 029,09	349 590 102,00	-0,27%
943 Opérations financières	24 000,00	9 000,00	-62,50%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	500,00	0,00%
945 Provisions et autres opérations mixtes	29 400 000,00	41 600 000,00	41,50%
TOTAL	1 776 323 747,09	1 847 194 152,00	3,99%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2024 en progression de 70,9 M€, soit + 4 % par rapport à 2023.

Dans son dernier rapport, paru en octobre 2023, consacré aux finances publiques locales, la Cour des comptes prévoit pour 2023 une chute significative de l'épargne des départements : « *Les départements subissent un effet de ciseau défavorable entre la dynamique des dépenses sociales et la baisse de l'une de leurs principales recettes (les droits de mutation à titre onéreux), en hausse continue au cours des dernières années* ».

La situation du Département du Pas-de-Calais illustre parfaitement ce constat préoccupant. Confronté à un effet de ciseau majeur entre des charges en progression soutenue et des produits faiblement dynamiques, le Département a fait le choix de préserver au stade du budget primitif un niveau d'épargne brute voisin de 80 M€. Cette stratégie a nécessité la mobilisation partielle des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

Le projet de BP 2024 intègre ainsi :

- la reprise, à hauteur de 32,7 M€, du solde de la provision constituée au cours de l'exercice 2013 pour faire face à la charge ultérieure des allocations individuelles de solidarité ;
- la reprise, à hauteur de 8,9 M€, d'une partie des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023. Le solde affecté en réserves s'établirait donc à 43,7 M€.

Faute d'actionner ce double dispositif, l'augmentation intrinsèque des recettes de fonctionnement aurait été limitée à 1,65 %.

Dans le champ culturel, on observe une progression significative des recettes générées par les activités archéologiques. A noter également, dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 12,7 M€ (soit + 8,6 %) des recettes, qui trouve sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2024, 90,6 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

En 2021, en contrepartie de la perte de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont l'intégralité a été affectée au bloc communal, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la TFPB)**. Depuis 2022, ce produit de TVA évolue selon la dynamique de TVA de l'année considérée. Alors que la loi de finances pour 2023 anticipait une hausse de 5,1 % du produit de TVA en 2023, ce dernier ne devrait finalement progresser que de 3,7 %. Quant à la loi de finances pour 2024, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 4,5 %, sans préjudice d'un éventuel reliquat de TVA 2023 qui serait reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2024. Dans ces conditions, la recette est estimée pour 2024 à 363 M€.

Toujours depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. La croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds au plan national s'élevait à 53 M€ au titre des années 2022 et 2023. Cependant, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, l'Etat a accepté d'abonder le fonds de sauvegarde du même montant, le portant ainsi à 106 M€, somme à répartir en 2024. Le Département pourrait percevoir un montant total de 22,90 M€ en 2024.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la CVAE)** égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait progresser de 3,7 % en 2023. Quant à la loi de finances pour 2024, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 4,5 %, alors qu'un éventuel reliquat de TVA 2023 pourrait être reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2024. Dans ces conditions, la recette estimée à ce titre s'établit à 74,50 M€.

Dans ces conditions, **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** constitue désormais l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 5,70 M€ pour 2024.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) et une chute brutale, supérieure à 20 %, en 2023, la prévision pour 2024, à 175 M€, se veut modérément optimiste en tablant, comme l'anticipent aujourd'hui un certain nombre d'experts, sur une amélioration des fondamentaux du marché au second semestre. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, il s'agit d'une recette majeure mais dont l'évolution offre peu de visibilité, même si elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2024 s'établit à 281 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2024 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotations globale de fonctionnement** (263,3 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2024, comme les six années précédentes, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, il faut rappeler qu'elle a subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, et qu'elle enregistrera à partir de 2024 une nouvelle réfaction de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO et dispositif de compensation péréquée** - elles sont anticipées en diminution pour 2024. A noter que le « nouveau » fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2023, le montant national à répartir en 2024 devrait s'afficher en baisse significative. Cependant, le comité des finances locales peut décider de ne pas distribuer l'intégralité du fonds et d'en mettre en réserve tout ou partie. Il peut aussi décider de libérer tout ou partie des sommes mise en réserve les années précédentes, ce qui complique singulièrement l'exercice de prévision au niveau des attributions individuelles. Le montant alloué au Département en 2024 est ainsi estimé prudemment à 62,50 M€, équivalent à celui perçu en 2023.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 894 710,00	3 027 710,00	2 901 150,00	3 096 150,00
Total Fonctionnement		2 894 710,00	3 027 710,00	2 901 150,00	3 096 150,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	133 000,00		195 000,00	
Total Investissement		133 000,00	0,00	195 000,00	0,00

A 2,90 M€, le budget de fonctionnement du LDA est quasiment stable par rapport au BP 2023. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,74 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui s'établit à 1,08 M€, augmente de 6,7 % comparativement au BP 2023. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 588 860,00	1 668 460,00	1 708 264,00	1 787 264,00
Total Fonctionnement		1 588 860,00	1 668 460,00	1 708 264,00	1 787 264,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	79 600,00		79 000,00	
Total Investissement		79 600,00	0,00	79 000,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2024 enregistre une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont composées de charges de personnel pour 1,1 M€ et de charges à caractère général pour 0,6 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires qui subissent une forte inflation. Il en résulte une progression significative de la participation du Département au fonctionnement du RA, qui s'élève à 1,07 M€, en augmentation de 10,7 % par rapport au BP 2023.